

COLLECTIF DES RESPONSABLES DU SYNDICAT

Durée : 2 jours

Les statuts et le règlement intérieur du syndicat

Le fonctionnement des instances
La prise de décision
Les ressources du syndicat

Le rôle des principaux responsables du syndicat

Le Secrétaire, le Trésorier, les Responsables de développement et de formation, les membres de la Commission exécutive (CE)

La connaissance des structures de la CFDT et l'implication du syndicat dans le processus de prise de décision

L'animation du collectif

Les revendications et les négociations dans les sections
Le débat politique CFDT et son expression
La communication interne (adhérents) et externe (presse locale)
La formation syndicale et sa mise en place (plan de formation)

Le plan de développement du syndicat

L'implantation dans le département et les enjeux de la représentativité

Le renouvellement des ressources militantes

Le repérage des militants, l'encadrement et le suivi des futurs responsables

Le programme de la formation sera adapté selon les besoins et les attentes du syndicat et nécessitera la participation de l'ensemble du collectif.

PUBLIC

Secrétaire et trésorier du syndicat, responsable de développement, de formation et tous les membres de la commission exécutive

PRÉREQUIS

Avoir un mandat au sein de l'exécutif du syndicat

OBJECTIFS

- Situer la place du syndicat dans la CFDT
- Clarifier la mission des différentes instances statutaires du syndicat
- Mettre en place un fonctionnement politique et revendicatif en tant que structure de base de la CFDT
- Élaborer un plan de travail syndical
- Concevoir un plan de formation syndical

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

INTERVENANTS

Éric DELANNOY - Cédric BARRÉ
Secrétaires Fédéraux Territoriaux

Formation nécessaire pour améliorer votre fonctionnement collectif

Dates (à Paris ou en région) :



Sur demande d'un
Syndicat ou d'une
UPRA

TARIFS : Prise en charge FGA-CFDT (frais pédagogiques uniquement)

Les frais liés à l'organisation de la formation restent à la charge de l'organisateur (salle, repas...)